

UNITED NATIONS
TRUSTEESHIP
COUNCIL



Distr.
GENERALE
T/PET.11/9
20 décembre 1950
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE LA "SOMALI YOUTH LEAGUE" SECTION DE BENDER KASSIM
CONCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle une communication en date du 7 juillet 1950 émanant de la "Somali Youth League" Section de Bender Kassim et concernant le Territoire sous tutelle de la Somalie. Cette communication était adressée au Conseil consultatif des Nations Unies pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.

D'après une traduction de l'arabe :

Somali Youth League

Section de Bender Kassim

Date : 7 juillet 1950

Monsieur le Président du Conseil consultatif des
Nations Unies pour le Territoire sous tutelle de la Somalie
Mogadiscio

Copie : Administrateur en Chef de la Somalie, AFIS,
Mogadiscio
Siège SYL, Mogadiscio.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de formuler une protestation contre la politique que poursuit actuellement l'Administration dans la Province de Mijertein.

Nous vous avons adressé des pétitions portant nos signatures il y a quelques semaines et nous nous demandons si vous les avez reçues ou si on vous en a caché l'existence.

Le Commissaire italien a quitté Bender Kassim il y a quelques jours pour se rendre en tournée d'inspection à Gardo, Garoe, Beila et Eil. A son arrivée dans ces localités, le Commissaire italien a commencé par adopter une attitude menaçante pour les Somalis qui y habitent. Dans chacune des localités où il arrive, il déclare généralement aux Somalis : "Vous avez oublié les souffrances qu'apporte la colonisation ou le travail forcé dans les concessions. Il existe un petit parti de faible importance appelé "Pro-Italia" qui, dans cette province, n'a aucun pouvoir et ne bénéficie d'aucun appui; soyez certains, toutefois, que l'Administration désire le rendre puissant". Une telle attitude montre que la politique de l'Italie consiste à italianiser les Somalis par tous les moyens.

De plus, nous avons l'honneur de vous informer que le Commissaire italien a emmené avec lui, dans toutes les villes où il s'est rendu, quelques adhérents du parti Pro-Italia qui ne sont pas employés par l'AFIS. Il ne les a emmenés que pour paralyser l'action des sections de la SYL et pour affaiblir l'adhésion active de la population à ce parti politique.

Aucun parti pro-italien n'a jamais été fondé dans la Province de Mijertein. Afin d'italianiser les habitants, le Commissaire italien a apporté lui-même un drapeau de l'insignifiant parti Pro-Italia. Il a donné l'ordre aux soldats rassemblés de tirer sur quiconque tenterait de s'opposer à ce qu'on hisse le drapeau et il a également donné l'ordre à tous les assistants de se lever pendant que le drapeau était hissé. Puis le Commissaire a fondé, avec les Somalis fourvoyés qu'il avait amenés avec lui de Gardo, une section locale du Parti Pro-Italia. Le Commissaire a fait appeler les jeunes gens et les chefs et leur a dit que quiconque désobéirait aux ordres de l'administration relatifs à ce plan (la création d'un parti pro-italien dans la Province de Mijertein) serait puni d'amende ou de prison. Seul un homme de Beila a osé dire au Commissaire : "Nous avons vécu dans ces villes comme les membres d'une seule famille, sans nous jamais nous quereller. Nous n'appartenons qu'à un seul parti, la SYL. C'est avec impatience que nous attendions votre visite pour recevoir les fruits des promesses faites par l'Italie à Genève au Conseil de tutelle, mais malheureusement, nous avons trouvé tout le contraire : votre visite nous a apporté la discorde et la division parmi les Somalis, puisque vous appuyez par tous les moyens un parti qui est inconnu de la population. Nous en appellerons au Conseil consultatif et au monde entier".

En outre, le Commissaire a choisi cinq hommes appartenant au parti de l'Administration et les a nommés chefs rémunérés à Bender Kassim. Nous protestons donc énergiquement contre la nomination exclusive de ces hommes. Nous supposons qu'ils seront également désignés pour le Conseil territorial qui doit être constitué par des membres choisis parmi la population. Le Commissaire italien cherche surtout à obtenir une majorité pro-italienne au Conseil territorial. Nous affirmons ici que ces personnes n'ont aucun lien avec les partis qui représentent le pays. A notre grand regret, nous devons relever que leur parti nouvellement constitué approuve les méfaits des Italiens et qu'il s'agit là, tout le monde le sait, de malheureux égarés. Nous désirons également déclarer que la politique suivie par l'Administration dans la Province de Mijertein ressemble à celle du régime italien précédent. Cette politique n'est conforme ni à l'Accord de tutelle, ni à la Charte des Nations Unies, ni aux promesses que l'Italie a faites à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous élevons cette protestation auprès de vous, dans l'espoir que votre Mission nous rendra justice. Nous vous prions de prendre notre plainte en considération et de vous hâter de nous sauver de ces gouvernants despotiques qui déclarent ouvertement ne pas reconnaître l'Organisation des Nations Unies, ni sa Charte démocratique.

Les membres du Comité de la "Somali Youth League",

Section de Bender-Kassim (signé) :

Yassin Abdirrahman

Yusuf Mohamed Haji

Mohamed Mahamud Dulanah

Isse Mahmud Jama

Said Mahamud

Ahmed Yusuf

Ashkir Hussein

Said Haji Hassan

Yusuf Boon

Reçu le 12 juillet 1950 par le Conseil consultatif des Nations Unies pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.